

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### NOUVELLE CARTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Laon, le 5 janvier 2024

Par décret du 29 décembre 2023, la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été actualisée.

Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, se félicite du maintien des 17 quartiers prioritaires de la politique de la ville pour le département de l'Aisne. Cette confirmation de la géographie prioritaire de la politique de la ville permet aux acteurs publics et privés de poursuivre leurs engagements dans les quartiers prioritaires répartis au sein de neuf villes axonaises.

Cette liste est consultable sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-nouvelle-carte-des-quartiers-prioritaires-politique-ville>

Le maintien de cette cartographie résulte d'un travail étroitement mené entre les services de l'État, les élus locaux et les bailleurs sociaux, afin que le zonage soit défini au plus près des réalités locales et puisse répondre aux besoins des plus fragiles.

Ces périmètres seront le fondement des nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » qui seront signés localement avant le 31 mars 2024.

#### **Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

 [Préfet de l'Aisne](#)  [@Prefet02](#)

#### **Préfet de l'Aisne**

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex